Cinquantième année. - N ° 148 A 4 août 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1334

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

819 816 414 RCS Paris.
MIDSOHO.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 58159411.00 EUR.
Adresse : 49, rue Étienne Marcel, 75001 Paris.
Précédent propriétaire : 819 816 414 RCS Paris. **MIDSOHO.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : TopSoho Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 49 rue Étienne Marcel 75001 Paris Capital : 58168480.20 EUR Numéro unique d'identification : 819816943 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : MidSoho Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 49 rue Étienne Marcel 75001 Paris Capital : 58159411.00 EUR Numéro unique d'identification : 819816414 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 1000.00 EUR - passif de 4900.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, dès lors que TOPSOHO détient la totalité des actions composant le capital social de MIDSOHO et qu'elle les détiendra jusqu'à la date de réalisation définitive, il ne sera pas procédé à un échange d'actions de MIDSOHO contre des actions de TOPSOHO. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de TOPSOHO et rémunération de la fusion, ni en conséquence, à augmentation du capital social de TOPSOHO. En conséquence de ce qui précède, TOPSOHO et MIDSOHO sont convenues qu'il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange. Montant prévu de la prime de fusion : Du fait de la possession par TOPSOHO de l'intégralité des actions composant le capital social de MIDSOHO et de l'absence d'augmentation de capital de TOPSOHO en rémunération de l'apport effectué par MIDSOHO, il n'existe pas de prime de fusion. . Date du projet commun de fusion : 28.07.2017. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société TopSoho : 31.07.2017 (au greffe du tribunal de commerce de paris). Pour la société MidSoho : 31.07.2017 (au greffe du tribunal de commerce de paris)..